

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS	Réf. : NS 1.1 PM : 1 Version : 1 Màj : 22/09/2020 Page : 1/1
---	--	--

SEANCE DU 03 JUIN 2025

Délibération n° 2025/29

DESIGNATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 38

Présents à la séance : 32

Date de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHY, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARDE, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Landry LEONARD.
 M. Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à M. Gilles GONDET.
 M. Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à M. Robert CASNOVE.
 M. Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.
 M. Eric BLANC, ayant donné pouvoir à M. Stéphane GROS.
 M. Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Excusés : MM. Michel LEFER, Guillaume THIEBAUT, Mme Catherine AMIOT, MM. Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Patrick BUHOT, Romain PITTET, Mme Françoise LARGE, Mme Christiane MACE DE GASTINES, M. David MARTI.

Conformément à l'article n°108-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'autorité territoriale doit nommer au moins un assistant de prévention.

Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention de la collectivité ou de l'établissement public. Lorsque l'organisation de la collectivité ou de l'établissement ou que l'importance des risques professionnels ou des effectifs le justifient, des conseillers de prévention peuvent être désignés, afin d'assurer notamment une mission de coordination des assistants de prévention. Dans le cas du SMET, le conseiller de prévention est celui du CDG71.

Pour rappel : les fonctions principales de l'assistant et du conseiller de prévention sont de concourir, en collaboration avec les autres acteurs (médecins de prévention, ACFI, instances de concertation), à l'élaboration de la politique de prévention des risques professionnels menée par leur administration et à la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées.

Pour remplir leurs attributions, ils bénéficient d'une formation préalable à leur prise de fonction et d'une formation continue.

Vu la délibération en date du 13 juin 2013 relative à la désignation d'un assistant et d'un conseiller de prévention,

Vu la formation préalable suivie en 2023 et la formation continue obligatoire suivie en 2024 relatives aux assistant de prévention, par Mme Elisa Maulin, Responsable réglementation, sécurité, environnement du SMET 71,

Considérant la nécessité de mettre à jour les missions professionnelles attribuées aux agents du SMET 71,

DECISION

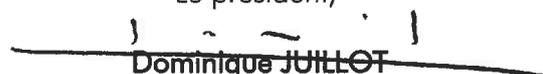
**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :**

- Désigne Madame Élis MAULIN, Responsable règlementation, sécurité, environnement, comme assistant de prévention du SMET 71 ;
- Autorise Monsieur le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Dominique JULLOT